

PERMANENT MISSION OF TUNISIA  
TO THE UNITED NATIONS  
31 BEEKMAN PLACE  
NEW YORK, N.Y. 10022



البعثة الدائمة للجمهورية التونسية  
لدى منظمة الأمم المتحدة  
بنيويورك

**Déclaration de**

**La Mission Permanente de Tunisie auprès des  
Nations Unies à New York**

**à l'occasion de la session de négociations  
intergouvernementales relative à l'avant-projet du**

**Programme de Développement pour l'après-2015**

**(23 Juin 2015)**

**(Prononcée par M. Ramzi Louati, Conseiller)**

## **Messieurs les Co-Facilitateurs**

Tout d'abord, je tiens à vous exprimer nos remerciements pour les efforts incommensurables que vous êtes en train de fournir pour couronner ce processus du succès escompté.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite, par l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine, à la déclaration faite par le Rwanda au nom du Groupe Africain et à la déclaration faite par l'Algérie au nom du Groupe Arabe.

## **Messieurs les Co-Facilitateurs**

La Tunisie se félicite du zero draft du Programme de Développement pour l'après- 2015 et le considère comme un bon point de départ et une bonne base pour la finalisation des négociations à son sujet.

Le texte proposé dans son ensemble répond certes aux aspirations exprimées au cours des dernières sessions de négociations intergouvernementales. Il n'en demeure pas qu'il est susceptible d'amélioration.

La délégation de mon pays soumettra des propositions à cet égard.

Concernant la déclaration dans le document proposé, nous voudrions faire les observations suivantes:

La Tunisie accueille favorablement les nombreux points positifs contenus dans le projet de déclaration, en particulier la reconnaissance de l'éradication de la pauvreté comme le plus grand défi mondial et comme une condition indispensable du développement durable, ainsi que l'engagement universel à ce que personne ne sera laissé pour compte (nobody will be left behind).

Nous nous félicitons également de la référence faite dans la déclaration aux principes universels nobles qui doivent toujours guider nos travaux et auxquels nous avons déjà appelé au cours des précédentes sessions de négociations, notamment:

- Les objectifs et les principes consacrés dans la Charte de l'Organisation des Nations Unies ;
- Les principes du droit international et les droits humains ;
- Le droit des peuples sous occupation étrangère à l'autodétermination ; et
- Le droit au développement.

La délégation de mon pays accueille aussi avec satisfaction :

- L'accent mis sur l'impact négatif des conflits, de la violence, de l'extrémisme, du terrorisme, des crises humanitaires et des vagues de migrations qu'elles engendrent sur les efforts des pays pour réaliser le développement.

- La prise en compte de la diversité des réalités des Etats, de leurs capacités, de leurs niveaux de développement, du respect des politiques et priorités nationales et l'allocation de l'espace politique national approprié pour le développement.

- La vision ambitieuse de l'agenda qui met l'accent sur le respect des droits humains, de la dignité humaine, de la justice, de l'égalité, de la promotion du partage des richesses, de l'égalité du genre et l'autonomisation des femmes et de la tolérance.

Nous appuyons également la reconnaissance dans la déclaration qu'il ne peut y avoir de développement durable sans paix et nous tenons à souligner à cette occasion que la paix et la sécurité sont des conditions essentielles du développement durable. Nous réaffirmons à ce titre que les peuples victimes du terrorisme, de conflits et d'occupation sont gravement entravés dans leurs efforts visant à la réalisation du développement.

- Nous mettons aussi en exergue la primauté du droit et la redevabilité des institutions (the rule of law and accountability of institutions).

**D'autre part, afin d'améliorer le projet de la déclaration nous proposons ce qui suit:**

**Tout d'abord :** Nous constatons que le texte met l'accent sur le côté négatif de la migration en la traitant sous l'optique des crises humanitaires. Il conviendrait, à cet égard, d'ajouter un paragraphe qui met en exergue le rôle positif de la migration dans le développement économique et social à la fois des pays d'origine et des pays d'accueil.

**Deuxièmement :** Nous estimons que la mention de « la responsabilité historique de tous les pays » figurant au paragraphe 27 sur le changement climatique et la mention de « la responsabilité partagée » au paragraphe 29 sont contraires au principe des « Responsabilités Communes mais Différenciées ».

**Troisièmement :** Comme il vient d'être souligné dans la déclaration commune de Monaco, Chine, France, Italie, Jamaïque, Russie et mon propre pays la Tunisie, nous souhaitons voir dans le texte de la déclaration un renforcement de la reconnaissance du rôle du sport dans la réalisation du développement et de la paix. Nous réitérons, à cet égard, l'appel à l'introduction du paragraphe proposé dans notre déclaration conjointe dans le texte du Programme de Développement pour l'après-2015.

**Quatrièmement :** Nous nous félicitons de la référence au transfert des technologies respectueuses de l'environnement au paragraphe 30 de la Déclaration, mais nous sommes convaincus que le transfert de technologie ne doit pas se limiter à l'aspect environnemental et doit couvrir les trois dimensions du développement durable.

Nous formulons le vœu dans ce cadre que les négociations en cours aboutiraient à la mise en place d'un mécanisme international de facilitation et de transfert de technologie et nous saluons les efforts fournis par les différents pays dans ce sens.

**Cinquièmement :** En ce qui concerne le partenariat tel qu'énoncé au paragraphe 36 du projet de déclaration, nous appelons à l'adoption du libellé convenu dans le rapport du Groupe du Travail Ouvert qui évoque « la revitalisation du partenariat mondial ». Nous sommes également d'avis que l'objectif du Millénaire pour le Développement (OMD 8) doit servir de base à la revitalisation du partenariat mondial.

**Sixièmement :** La Tunisie souhaite voir dans le texte une référence à la récupération des avoirs spoliés. Cette question est très importante pour notre pays et de nombreux autres pays qui ont été privés injustement de ces fonds et qui exigent de se voir restituer ces avoirs afin de les réallouer dans des projets de développement nationaux.

**Septièmement :** Nous estimons que le résultat de la Troisième Conférence Internationale sur le Financement du Développement, qui aura lieu à Addis-Abeba au cours du mois prochain, est un complément à la section des moyens de mise en œuvre dans le Programme de Développement pour l'après-2015 et n'est pas destiné à la remplacer.

## **Messieurs les Co-Facilitateurs**

Concernant les **objectifs et cibles du développement durable**, la Tunisie se félicite de l'intégration des ODD tels que figurant dans le Rapport du Groupe de Travail Ouvert sur le Développement Durable.

Nous rappelons à cet égard que ce rapport est le fruit d'un compromis politique qui doit être préservé. Nous appelons en conséquence à l'intégration dudit rapport en sa totalité, avec son chapeau et les réserves des Etats membres, dans le prochain agenda.

En ce qui concerne **les moyens de mise en œuvre**, nous nous félicitons de l'intégration des moyens de mise en œuvre spécifiques aux ODD ainsi que de l'objectif 17 relatif au renforcement des moyens de mise en œuvre et à la revitalisation du partenariat mondial pour le développement durable.

Nous sommes convaincus qu'en absence de moyens de mise en œuvre efficaces et de volonté réelle de la part des Etats membres, notre futur agenda ne serait que de vœux pieux et simplement un document de plus qui s'éteindrait au fonds de nos tiroirs.

**Concernant le suivi et l'examen, qui constitue à nos yeux l'une des parties les plus importantes de notre agenda, la délégation de mon pays souhaite réitérer les observations suivantes :**

- Le document devrait se focaliser sur les principes de suivi et d'examen au niveau mondial, notamment les méthodes et les moyens de travail du Forum Politique de Haut Niveau lui permettant la réalisation de sa mission, comme énoncé dans la résolution A / RES / 67/290.
- L'examen et le suivi au niveau national devraient être guidés par les principes mondiaux, mais l'espace politique approprié devrait être laissé aux États au niveau national pour prendre les mesures nécessaires à l'examen et au suivi, qui doivent inclure la participation des parties prenantes, tout en respectant les procédures et les lois nationales. Une attention particulière devrait également être accordée aux besoins des pays en développement en matière de renforcement des capacités nationales dans ce domaine.

- L'examen et le suivi au niveau régional devraient tenir compte des mécanismes de suivi et d'évaluation existants. Dans ce cadre, les organisations régionales et leurs membres ont la liberté de décider de l'utilisation de ce qui sera convenu dans le cadre des négociations intergouvernementales sur le suivi et l'examen du Programme de Développement pour l'après-2015, de développer ou de modifier les mécanismes régionaux existants, en se basant sur « l'Apprentissage par les Pairs » (Peer Learning). Les commissions économiques devraient fournir l'appui technique nécessaire aux organisations régionales à cet effet.
- Le processus de suivi et d'examen devrait être volontaire, conduit par les États, assurant la participation des responsables de haut niveau, et des parties prenantes, couvrant toutes les activités du système des Nations Unies et des parties prenantes quant à la mise en œuvre des objectifs du développement durable, et devrait se focaliser sur l'évaluation des progrès, des réalisations et des défis rencontrés par les pays développés et les pays en développement.
- Le processus doit se dérouler dans un esprit constructif et fournir des orientations et des incitations pour les pays participants, telles que l'échange d'expériences et de meilleures pratiques, fournir des conseils et des moyens de mise en œuvre des politiques, y compris le renforcement des capacités, le financement et le transfert de technologie.
- Il convient de prendre en compte les différentes situations et niveaux de développement des pays et de respecter les politiques et les priorités nationales, en veillant à préserver l'espace politique approprié au niveau national.
- Le processus de suivi et d'examen au niveau régional devrait être abordé par les organisations régionales et leurs membres, pour discuter de la façon appropriée de promouvoir et de développer les mécanismes d'examen régionaux existants pour la mise en œuvre du Programme de Développement pour l'après-2015.
- Il faudrait assurer le suivi de tous les objectifs et les cibles de développement durable, y compris l'objectif 17 relatif aux moyens de mise en œuvre.

Enfin, Messieurs les Co-Facilitateurs, nous tenons à vous assurer de l'engagement de la Tunisie à continuer à participer activement à ces négociations en vue de parvenir à l'adoption d'un Programme de Développement réellement efficace et transformateur.

**Je vous remercie pour votre attention.**